

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Numéro 56, mars-avril-mai 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17507ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

#### Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1993). Avis et prises de position. *Continuité*, (56), 47-53.

# Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec

## MONTMORENCY OU NIAGARA?

NDLR: Quelques jours avant la parution de cet article, un violent incendie détruisait fatalement la maison Montmorency. Nous avons voulu, malgré tout, conserver à ce texte son intégrité originale.

### IN MEMORIAM

Le 13 mai dernier, la célèbre maison Montmorency disparaissait dans un incendie. Cette villa historique construite par le général Haldimand en 1781 était au cœur de l'aménagement du parc des chutes Montmorency. Même si M. Jean-P. Vézina, président de la SÉPAQ, annonce que son entreprise « n'a aucune obligation concernant sa restauration » (*Le Soleil*, 16 mai 1993), en aucun cas la SÉPAQ, le ministère de la Culture et la Commission des biens culturels ne peuvent accepter un projet de restauration banal pour un site aussi exceptionnel. La maison Montmorency, si mal protégée, sera-t-elle remplacée par un vulgaire centre d'interprétation avec ses incontournables boutiques de souvenirs, et ce, au nom d'une rentabilité évidente? Trouverons-nous plutôt, en Montmorency, un exemple enfin acceptable de mise en valeur?



sociation des archéologues, le Conseil des monuments et sites du Québec, le Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré, le Conseil régional de la culture, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, la Société d'art et d'histoire de Beauport et la Commission des biens culturels. Ces organismes avaient été invités par MM. Jean-P. Vézina de la SÉPAQ et André Couture du ministère de la Culture. Les maires et les représentants des services d'urbanisme des villes concernées de même que la haute direction du ministère de la Culture figuraient au nombre des ab-

sents. Que ce soit la ministre, les sous-ministres ou encore le directeur général du Ministère, d'aucuns n'avaient été convoqués.

Sans être une séance d'information permettant à ces différents groupes d'espérer des changements relatifs aux travaux proposés au site des chutes Montmorency, la réunion visait somme toute à « informer les organismes sur le plan de la mise en valeur du site, sur l'état d'avancement des travaux et sur le positionnement du ministère de la Culture ». La SÉPAQ présentait quant à elle le chantier qui

sera terminé sous peu, sans qu'il ne soit question d'y apporter quelque modification.

Le ministère de la Culture et la SÉPAQ semblent déjà ignorer les nombreuses demandes soumises par les organismes. Depuis des mois, ces derniers s'informent du dossier des chutes; sans doute espéraient-ils qu'une consultation ouverte à travers le Québec ait lieu concernant l'intention d'utiliser des fonds publics au sein d'un site du patrimoine national classé en partie par le Gouvernement fédéral à la fin des années 70.

Voici la lettre du Conseil des monuments et sites du Québec à l'endroit de la ministre de la Culture, Mme Liza Frulla Hébert, en date du 3 mars 1993:

Madame la Ministre,

La maison Montmorency fut construite entre 1780 et 1781 par le gouverneur Frederick Haldimand comme résidence secondaire. Même dans sa forme évoluée, elle demeure la première villa à être érigée au Canada après la Conquête. Aujourd'hui classée monument historique, la maison Montmorency constitue un des principaux joyaux de notre richesse patrimoniale nationale. Toutefois, il y a plus que la protection de la Maison elle-même.

Le 8 juillet 1992, la SÉPAQ annonçait un plan d'aménagement des chutes Montmorency. La construction de nombreuses infrastructures permettront aux visiteurs de jouir du panorama offert par les chutes. Néanmoins, le projet présente quelques anomalies. Par exemple, l'installation d'une passerelle surplombant directement les chutes altérera le paysage. De plus, la construction d'espaces de stationnement compromettra certainement la

beauté du site. Ces quelques exemples démontrent la surcharge évidente des infrastructures que la SÉPAQ mettra en place sous peu. L'importance de la maison historique et du site naturel exigent une grande sobriété dans tout geste qui sera posé sur le terrain à proximité.

Par conséquent, je vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir procéder à une étude des impacts du projet d'aménagement proposé par la SÉPAQ et, surtout, de poser un regard très critique à l'endroit de toute intervention entreprise sur ce site unique. Il est de notre devoir de protéger l'harmonie naturelle de son panorama.

Je vous prie, Madame, de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

France Gagnon Pratte  
Présidente

Depuis, le Conseil soumet une demande express au Ministère afin qu'il procède immédiatement au classement du site des chutes Montmorency comme patrimoine national, et qu'il soit protégé et mis en valeur dans le plus grand respect de sa richesse exceptionnelle pour l'ensemble des Canadiens.

Des questions de base furent soulevées lors de la séance d'information tenue au Ministère: Pourquoi ne pas installer un funiculaire discret à même la falaise (comme celui du Petit Champlain) au lieu d'un téléphérique pouvant accueillir 40 passagers? Une telle installation brise complètement le paysage du site: quelle sera l'architecture, le gabarit et les matériaux dans l'érection de la gare du téléphérique abritant aussi la place d'accueil? Quelle est la nécessité d'un pont surplombant les chutes alors que la proximité de la route permet de nous déplacer d'ouest en est sur le site? Ce pont aura comme effet de masquer la chute et d'en minimiser la force et la hauteur. A-t-on prouvé la nécessité de construire un

interminable escalier, surtout sur le flan de l'escarpement? La SÉPAQ corrigera-t-elle la fausse appellation de la maison Montmorency, enlevant ainsi la dénomination de «manoir» pour cette villa? Le stationnement proposé peut-il être placé plus près de la falaise afin de réduire les effets désastreux d'un tel équipement en plein cœur du paysage?

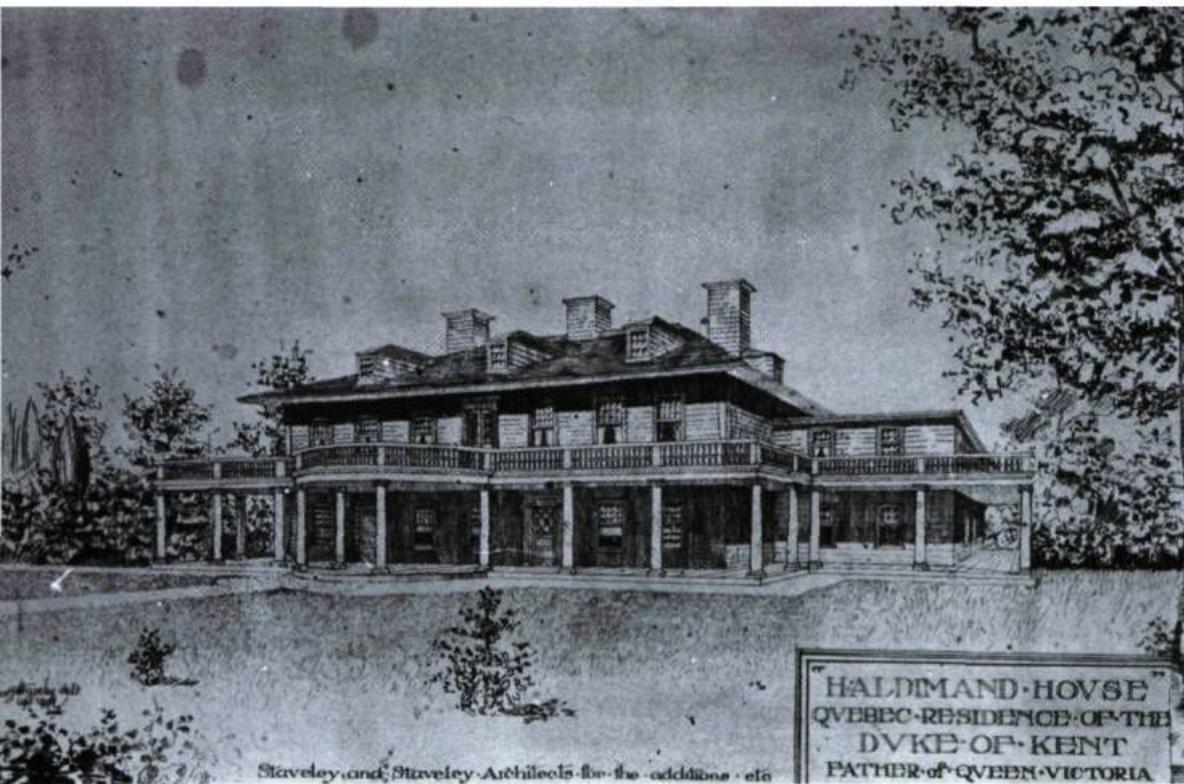
À toutes ces questions (qui n'apparaissent pas toutes dans le procès-verbal produit par le ministère de la Culture) s'ajoutent de grandes inquiétudes relatives à la mise en valeur de la maison Montmorency, un des bâtiments les plus représentatifs au Canada. Les explications du Ministère, et plus tard une visite des lieux, confirment les pires craintes quant au peu de soucis qui ont prévalu dans le programme de restauration de la villa et à la perte de tous les éléments significatifs qui se trouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On ne peut certes pas parler de restauration. Le Ministère justifie le peu d'intérêt porté au bâtiment lorsqu'il mentionne que «l'état physique de la villa était déficient. L'immeuble ne rencontrait pas les normes du Code du bâtiment pour l'accès au public [...]. Des recherches historiques ont été réalisées. Au rez-de-chaussée, on retrouve les fonctions commerciales (boutiques, restauration). À l'étage, des salles de réception et de travail [...]» et (l'incontournable) centre d'interprétation! (extrait du compte rendu de la rencontre d'information tenue par le ministère de la Culture et la SÉPAQ, le mercredi, 14 avril 1993).

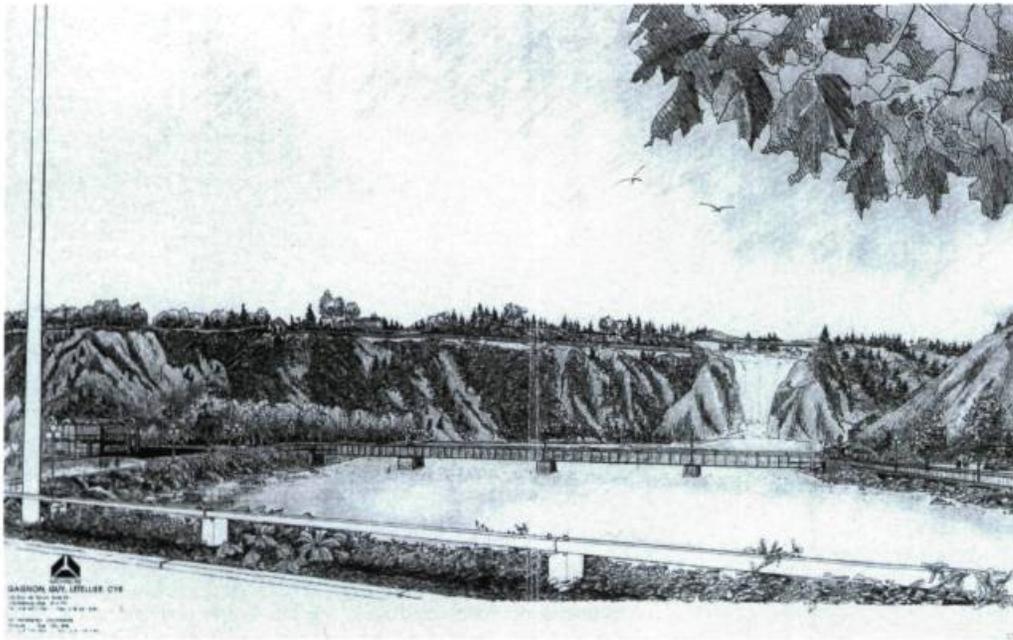
Aux questions soulevées, la SÉPAQ posait son programme de mise en valeur d'un des plus beaux sites naturels et historiques au Canada, soit:

- protéger la visibilité;
- faciliter l'accessibilité;
- garder les visiteurs sur le site.

De tels objectifs seraient entre autres rendus possibles par un téléphérique, des passerelles, un stationnement pouvant contenir 560 voitures, un escalier de 500 marches et l'érection de 16 panneaux d'interprétation sur le terrain, sans oublier l'intégration d'un kiosque touristique au nouveau bâtiment de gare du funiculaire et une piste d'hélicoptère: un nouveau Disneyland ou Niagara-in-Québec!

D'une part, Jean Cimon, un urbaniste de renom, faisait parvenir une lettre ouverte au président de la SÉPAQ le 18 mars 1993. Il y résumait l'opinion de tous ceux qui, à l'instar de Laurent Laplante, se demandent si «nos élus, gestionnaires, promoteurs et décideurs se sachent un jour, modestement, sous-équipés en matière de sensibilité au beau et à la culture? Pourraient-ils au moins soupçonner





que ce n'est pas leur domaine et chercher conseil aux bons endroits?» (*Le Soleil*, 27 juillet 1992).

D'autre part, les mêmes scénarios pourraient-ils réaliser un jour que l'argent ne constitue ni la seule ni la meilleure norme d'évaluation? Que l'environnement et le beau, par exemple, méritent de vivre? Comprendront-ils qu'un parc, une symphonie, une peinture, un terrain de jeu, une fleur ou une pièce de théâtre ne doivent pas forcément présenter des états financiers équilibrés?

Enfin, peut-on compter sur le ministère de la Culture pour que ce site classé par la *Loi sur les biens culturels* connaisse un meilleur sort que celui du Vieux-Port ou de la Place-Royale? (*Le Soleil*, 27 juillet 1992)

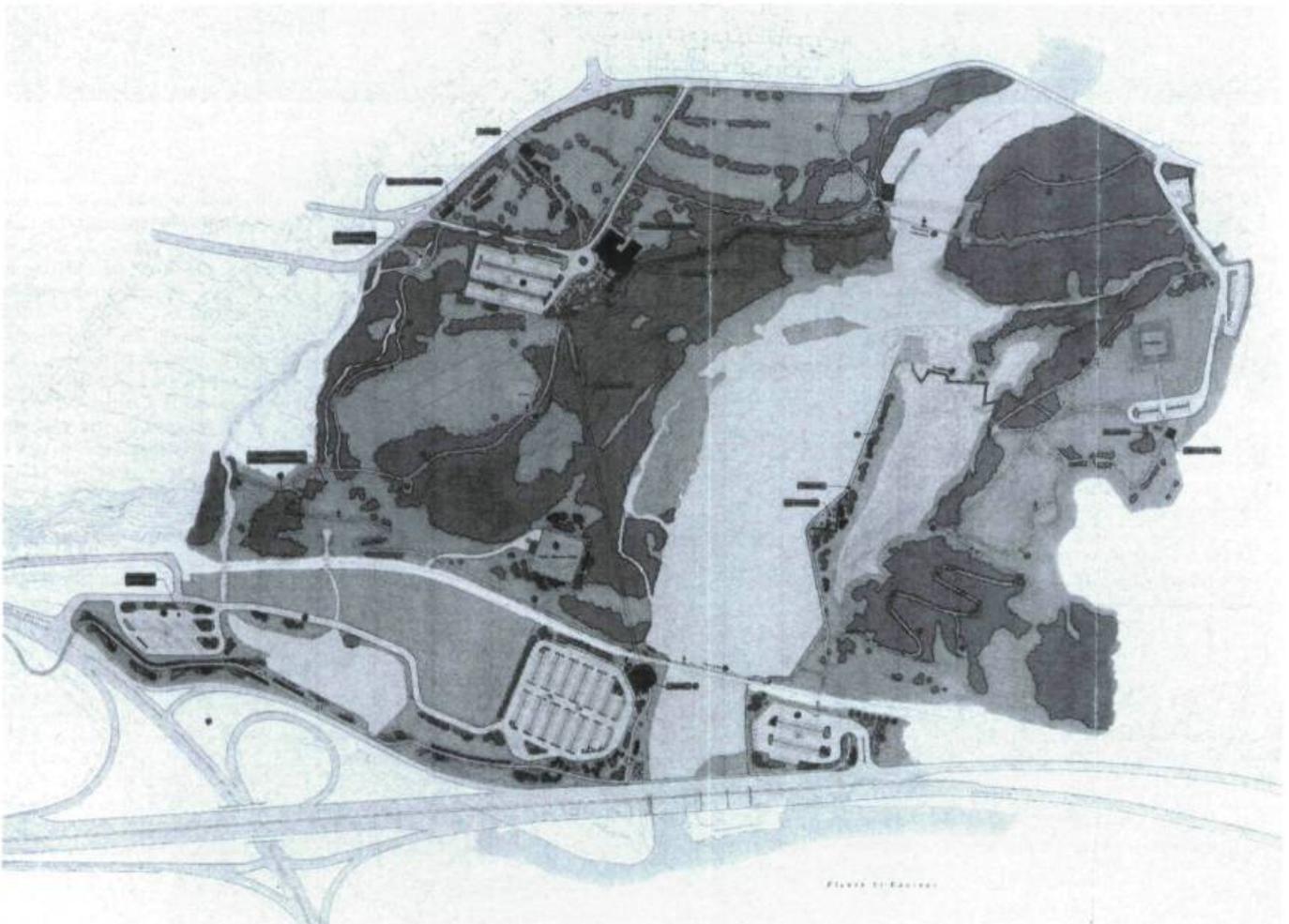




Photo: Le Soleil.

Monsieur le Président,  
[...]

Ce qui m'inquiète cependant, c'est l'avenir du site de la chute Montmorency. Si j'ai bien lu les journaux, le projet de la SÉPAQ comporte huit éléments principaux qui se répartissent comme suit:

#### I. Au pied de la chute

1. Un nouveau parc de stationnement sur la rive droite.
2. La construction d'un centre d'accueil touristique.
3. L'installation d'un téléphérique.
4. L'aménagement d'un pont pour piétons jumelé au pont du chemin de fer, ce qui permet de relier les deux parcs de stationnement (rive gauche et rive droite), tout en offrant au visiteur une vue d'ensemble de la chute en contre-plongée.

#### II. Au sommet de la chute

5. Restauration et rénovation de l'historique maison Kent.
6. Reconstruction de la promenade piétonne au sommet de la falaise, laquelle se termine par un belvédère spectaculaire sur le rebord supérieur de la chute.

7. Construction d'un pont suspendu pour piétons au-dessus de la chute.
8. Construction d'un escalier de 500 marches à même la falaise, afin de relier l'extrémité est du pont suspendu au pied de la chute, sur la rive gauche.

Les éléments 1 à 6 du projet de la SÉPAQ m'apparaissent excellents. Ces derniers suffisent amplement à l'atteinte du but visé, soit la mise en valeur touristique d'un site naturel exceptionnel, dont je m'étonne qu'il ne soit pas encore classé par le ministère de la Culture. Les six premiers éléments du projet de la SÉPAQ semblent conserver à la chute Montmorency ses qualités fondamentales, c'est-à-dire les aspects sauvage et romantique du site, qui ont été maintenus jusqu'à ce jour. Toutefois, ils s'avèrent selon moi menacés de disparaître si les éléments 7 et 8 du projet sont mis à exécution.

En fait, la réalisation des éléments 7 et 8 n'ajoutent rien à l'attrait touristique de la chute. L'expérience des ponts suspendus comporte des impacts négatifs (par exemple, le vertige) et il serait utile d'enquêter sur les ponts suspendus des chutes de la Chaudière

et du Grand Canyon au-dessus de la rivière Sainte-Anne-du-Nord. Enfin, j'ai pu constater, avec nombre de visiteurs, qu'il est aussi fatigant de descendre l'escalier de la chute Jean-Larose que de le monter.

Si le concept de la SÉPAQ consiste à aménager un circuit à sens unique, c'est-à-dire la montée par le téléphérique et la descente par l'escalier de 500 marches, je prédis que les clubs de l'âge d'or refuseront de s'aventurer sur le pont suspendu au-dessus de l'abîme pour ensuite dévaler les 500 marches de cet escalier terrifiant. Enfin, la preuve a-t-elle été faite à l'effet que la mise à exécution des éléments 7 et 8 s'avérait indispensable à la réalisation de l'objectif visé par l'ensemble du projet? Aussi, en temps de compressions budgétaires, n'est-ce pas là une occasion de faire une économie sensée?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Cimon

Il est évident, après tous ces témoignages, que beaucoup de citoyens s'inquiètent, à juste titre, du désengagement actuel au sein du ministère de la Culture devant son patrimoine bâti et naturel. La récession qui sévit actuellement au Canada ne saurait justifier que l'on tente de rentabiliser notre patrimoine sans lui assurer dès le départ une protection minimale.

La nouvelle politique du ministère de la Culture, attendue avec fébrilité par tous les citoyens du Québec, saura, nous l'espérons, revoir tous les dossiers en cours, minimiser les dégâts et réparer les erreurs. Beaucoup d'énergies mal orientées ne servent pas adéquatement, alors qu'une simple protection dès le départ assure un minimum de sécurité au patrimoine québécois. Aussi, dans le doute, est-il toujours préférable de s'abstenir.

F. G.P.

## L'AVENUE DE LAUNE

Il existe, dans le parc des Champs-de-Bataille, une propriété exceptionnelle sise à proximité de l'anse au Foulon, à l'endroit historique où les troupes anglaises prirent d'assaut les plaines d'Abraham. La résidence de pierre, construite dans un style château, était destinée à la famille Price, de célèbres marchands de bois des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elle fut occupée par la suite par Georges Parent, président du Sénat canadien, puis par un baron de la pulpe, Ellitt M. Lottle,

président de l'Anglo-Pulp. Co. Des dépendances spatieuses accompagnaient le bâtiment central, dont une maison de poupée située au bord du précipice. Un jardin à la française, une piscine, des garages et de vastes pelouses complétaient l'aménagement.

Cette maison, unique tant par son style que par son site historique, aurait dû jouir d'une protection exceptionnelle de la part de la Commission des biens culturels. Toutefois cette dernière, ignorant peut-être les antécé-

dents historiques de ce monument d'architecture fort représentatif pour la ville de Québec, ne porta aucune attention sérieuse à la demande du Conseil en vue de sa protection. De même, la Commission refusa toute étude relative à sa conservation, acquiesçant ainsi à la demande du propriétaire de lotir le terrain afin de rentabiliser sa mise de fonds.

Nous perdons ainsi un élément significatif du paysage de la ville. Après la Grande-Allée, l'avenue des Braves,

le chemin Saint-Louis, à la hauteur du parc des Champs-de-Bataille, on banalise à son tour l'avenue de Laune, qui perd ses propriétés les unes après les autres. La Ville, qui souhaitait relancer l'idée d'une résidence pour le premier ministre, laisse ainsi s'échapper une belle occasion de jouer un rôle dynamique dans la protection de son patrimoine.

F. G.P.

## LE CONTRÔLE DES TRANSFORMATIONS DANS LE TERRITOIRE DU VIEUX-QUÉBEC, DE LA BASSE-VILLE ET DU CAP-BLANC

**Principes et instruments pour assurer la conservation des qualités spécifiques du site et le maintien de la continuité historique des lieux.**

La lecture de la proposition d'un plan directeur pour le Vieux-Québec, la Basse-Ville et le Cap-Blanc fournit aux groupes et aux individus dévoués à la défense de la qualité du milieu de vie plusieurs motifs de réjouissance. Les intentions manifestées dans le document de consultation constituent une réponse satisfaisante à bon nombre de problèmes d'aménagement, qui font l'objet de réclamations de la part des citoyens depuis des années. Ainsi, la volonté de créer un environnement propice à l'habitation dans le tissu ancien, et la décision d'y privilégier l'habitation partout où cette vocation convient au site (et vice-versa), répondent à un fort consensus exprimé notamment à l'occasion des audiences publiques tenues en mai 1991.

Plusieurs points présentés dans ce document annoncent un changement d'attitude de la part des autorités de la Ville. Nous pouvons certainement nous réjouir de quelques décisions majeures relatives à l'intérêt public. Par exemple, l'incorporation de l'anse Brown au parc Notre-Dame-de-la-Garde témoigne d'une conscience nouvelle de la part des autorités publi-

ques face au droit des citoyens aux ressources rares de leur milieu de vie et à la jouissance publique du littoral. De plus, nous avons l'impression que la Ville manifeste enfin un souci de préservation de l'urbanité de ses quartiers anciens. Nous le constatons à travers les propositions relatives à la transformation du boulevard Champlain en boulevard urbain, à l'amélioration des parcours piétonniers de même qu'au réaménagement de certaines intersections.

Enfin, le désir de préserver le caractère public des espaces riverains et de sauvegarder les perspectives visuelles qui contribuent à la qualité des paysages urbains est soulevé à maintes reprises. Dans cette optique, cependant, le document contient un certain nombre de formulations ambiguës et quelques contradictions apparentes. Celles-ci s'avèreraient moins inquiétantes si la Ville n'eut si souvent abusé du détournement de sens pour justifier des décisions d'aménagement radicalement contraires aux principes qu'elle prétendait respecter. Le passé étant souvent garant de l'avenir, un certain nombre de clarifications s'imposent avant qu'on puisse s'en remettre à la bonne foi de la Ville.

Le document présente également certaines lacunes. Un site comme celui du Vieux-Québec, de la Basse-

Ville et du Cap-Blanc pose des problèmes d'aménagement très spécifiques qui n'ont pas été abordés de façon systématique dans le présent document. Mentionnons entre autres les problèmes relatifs à l'utilisation rationnelle des ressources rares et au traitement des aires limitrophes à un arrondissement historique protégé. De plus, les problèmes propres à l'organisation physique des confins d'une agglomération bâtie et du traitement de la façade fluviale de la ville ne sont pas analysés comme tels dans la proposition soumise à la consultation publique.

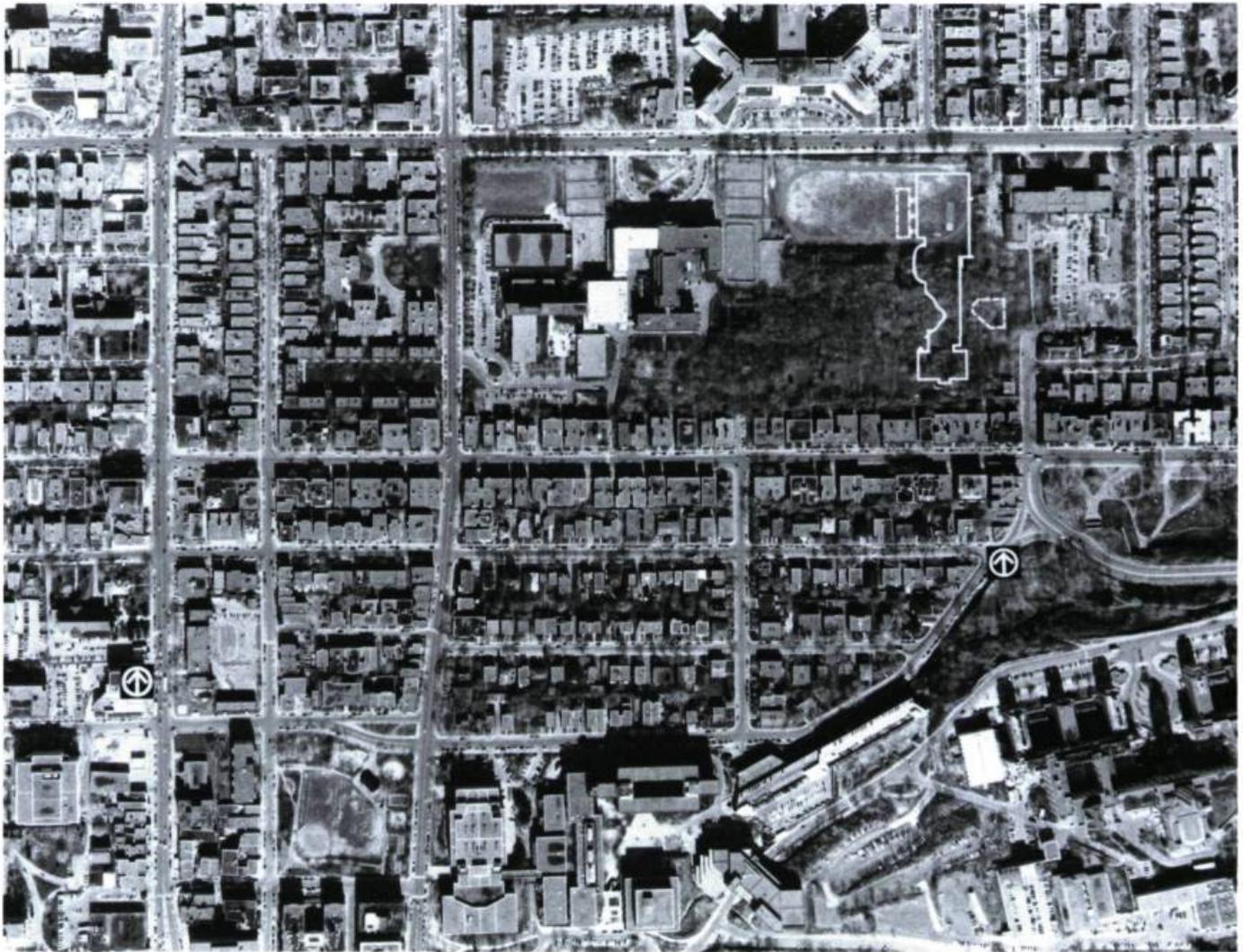
Nous déplorons l'insuffisance des études relatives à des questions cruciales pour l'aménagement du Vieux-Québec et de la Basse-Ville. Dans son mémoire sur l'avenir du Vieux-Port, l'École d'architecture considère comme une responsabilité de la Ville la conduite d'études techniques qu'elle juge essentielles à la confection d'un tel plan directeur. À cet effet, mentionnons notamment une évaluation sérieuse des besoins liés à la croissance de l'industrie touristique maritime, un inventaire des perspectives visuelles à dégager ou à protéger dans le secteur du Vieux-Québec et de la Basse-Ville de même qu'une évaluation des besoins en services des deux millions de promeneurs qui continueront de fréquenter le littoral.

À l'égard de quelques dossiers, la crédibilité du plan se trouvait compromise dès le départ en raison du mandat de la Ville, qui ne permettait pas à ses auteurs de remettre en question la pertinence de certains projets approuvés à la pièce sans aucune évaluation sérieuse de leur impacts, comme s'ils étaient déjà réalisés. Il se peut que certaines formulations ambiguës contenues dans le document de consultation résultent de cette volonté de couvrir des décisions récentes des pouvoirs publics qui ne résisteraient pas à une évaluation critique produite sur la base des principes qui sous-tendent le plan directeur. Ces apparentes justifications minent la crédibilité de l'ensemble du document, quand on y affirme que ces mêmes principes serviront de fondement aux prises de décisions futures.

Enfin, j'estime que nous avons toutes les raisons de nous réjouir des intentions et des objectifs mis de l'avant dans le document de consultation, mais qu'il y a lieu d'être très vigilant en ce qui concerne les mesures à adopter pour en assurer la réalisation.

P. L.

LE NOUVEAU PAVILLON  
DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (HÉC):  
L'ESSENTIEL DU BOISÉ DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF  
EST PRÉSERVÉ, MAIS CERTAINES INQUIÉTUDES PERSISTENT



L'implantation du nouvel immeuble des HÉC sur un terrain à vocation institutionnelle, situé entre le collège Brébeuf, la faculté d'aménagement, l'Université de Montréal et l'hôpital Sainte-Justine (dans le quadrilatère comprenant les rues Édouard-Montpetit, Decelle, Derlington et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine) a entraîné la tenue de consultations publiques par le comité conseil de l'arrondissement (CCA), formé par le chemin de la Côte-des-Neiges et la rue Notre-Dame-de-Grâce.

«L'étude publique du projet de développement de l'École des hautes études commerciales, qui déroge à l'usage résidentiel ainsi qu'à la hauteur maximale autorisée dans ce secteur, s'inscrit à l'intérieur de la nouvelle procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et créant la commission Jacques-Viger.» L'annonce du projet avait suscité des inquiétudes quant au

sort du boisé du collège Jean-de-Brébeuf, qui comprend le cœur et une érablière à chênes rouges. Le nouvel immeuble devrait se situer à cheval entre la partie est du boisé et la piste d'athlétisme.

Les opinions se partagent entre le rejet de ce projet, qui entraînera la coupe de 120 arbres, et son acceptation conditionnelle à la transformation du stationnement de la faculté d'aménagement en un parc semi-public de 400 nouveaux arbres, alors que le boisé patrimonial et le nouveau parc seraient visuellement reliés par la découpe originale des façades vitrées.

Si l'implantation nord-sud prive les voisins immédiats de la vue du boisé, elle facilite par contre le lien piétonnier avec la station de métro. Les Amis de la montagne s'opposent radicalement à la coupe d'arbres, tandis que d'autres citoyens considèrent que le patrimoine du quartier inclut aussi l'Université de Montréal et ses

écoles affiliées et que, d'ici quelques années, la biomasse du secteur sera somme toute supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Mais au-delà de la cristallisation du débat autour des inévitables inconvénients que comporte un tel projet, surtout pour les résidents vivant à proximité, le projet HÉC met en évidence la nécessité d'élaborer un plan de développement global visant chacune des propriétés institutionnelles, qui forment une part importante du site patrimonial du mont Royal.

Dans le présent débat, on devra tirer profit de l'expérience des différents intervenants, afin que les consultations dépassent le cadre d'une formalité et pour écarter les interventions à la pièce, encore fréquentes en matière d'aménagement.

Il est également souhaitable que l'administration de l'hôpital Sainte-Justine (située de l'autre côté

*Vue aérienne du site du projet des HÉC (en bas à droite: l'Université de Montréal). L'immeuble projeté est en lignes blanches, à droite du boisé du collège Jean-de-Brébeuf. On peut voir, à l'extrême droite, le stationnement de la faculté d'aménagement, qui sera remplacé par un parc.*  
Photo: HÉC.

du chemin de la Côte-Sainte-Catherine) s'inspire de ce dossier pour inclure dans ses projets, qui viendront prochainement devant le CCA, la restauration et la réhabilitation du manoir du Montréal Hunt Club (*Continuité*, n° 52, p. 58), lamentablement laissé à l'abandon depuis plus de dix ans.

P. R.

## LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

Un site coup d'éclat

du ministère des Affaires culturelles:

le site du premier chantier naval irrémédiablement détruit

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le secteur situé à l'angle des rues McGill et de la Commune est occupé par le chantier maritime de David Munn. En effet, les activités du chantier déburent vers 1806, à l'entrée du canal Lachine. À l'aube de l'ère industrielle, les premiers bateaux à vapeur y sont construits, comme c'est le cas dans quelques chantiers établis notamment au pied du courant Sainte-Marie.

À partir de 1984, une campagne de fouilles archéologiques, qui fait en partie appel à des bénévoles bien encadrés, permet en outre de dégager les traces d'un bar de lancement. Cette découverte de taille s'est produite à l'est de la rue McGill, soit sur un terrain appartenant à la Ville de Mont-

réal. Le reste du site situé à l'ouest de la rue McGill – hors du territoire administratif du Vieux-Montréal – devait ainsi être irrémédiablement bouleversé par l'excavation complète du terrain, sans que le ministère des Affaires culturelles ait trouvé les ressources pour entreprendre une véritable fouille...

Pour les archéologues et les historiens, il s'agit d'une véritable tragédie qui nous prive à jamais de précieuses données concernant les différentes activités reliées à la construction navale. Une telle catastrophe illustre également les conséquences de la non-application de la *Loi sur les biens culturels* en matière d'archéologie. Qu'il s'agisse du ministère de la Culture ou encore du ministère des Affaires cultu-

relles, la réalité demeure somme toute désolante, qui consiste à se décharger du dossier patrimonial sur le dos des municipalités sans accorder les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires. C'est là une nouvelle et lamentable illustration de l'irresponsabilité du Ministère et de son manque de volonté. Enfin, la réussite incontestable remportée par le musée d'archéologie de la Pointe-à-Callière ne doit pas être considérée comme une réponse finale et complète aux attentes du milieu et de la population...

P. R.

## LE RACKET CLUB DE MONTRÉAL

Afin de souligner le souci de conservation et de protection de l'édifice historique abritant le Racket Club, de la part des membres eux-mêmes, il semble naturel que ces derniers reçoivent une reconnaissance officielle du ministère de la Culture. Or, depuis quatre ans, nous attendons toujours la décision du Ministère à ce sujet.

Le ministère de la Culture retarde plusieurs dossiers de classement ou de reconnaissance pendant une révision des statuts présentement en cours. L'édifice, situé au 396, rue de la Concorde, a été construit en 1862. Ce bâtiment historique, conservé et utilisé de façon adéquate, incarne une époque tant au point de vue architectural qu'historique, puisqu'il s'agit d'un des premiers clubs du genre au Québec.

F. G.P.

Un peu  
de Vélo....



... la vie active - bouger un peu plus, un peu plus souvent - fait une saine différence sur vous et l'environnement!

  
PARTICIPATION MO  
petit train va loin